


Résultats du «Pouls des places d'apprentissage» d'août 2021

Other Publication

Author(s):

[Bolli, Thomas](#) ; [Caves, Katherine Marie](#) ; [Dändliker, Lena](#) ; [Morlet, Guillaume Maxence](#); [Pusterla, Filippo](#) ; [Rageth, Ladina](#) ; [Renold, Ursula](#) ; [Sritharan, Aranya](#)

Publication date:

2021-09-02

Permanent link:

<https://doi.org/10.3929/ethz-b-000504555>

Rights / license:

[In Copyright - Non-Commercial Use Permitted](#)

Originally published in:

Pouls des places d'apprentissage – Fiche d'information



Pouls des places d'apprentissage – Fiche d'information

Résultats du «Pouls des places d'apprentissage» d'août 2021

Le 2 septembre 2021

Équipe de chercheurs

Thomas Bolli, Katherine M. Caves, Lena Dändliker, Guillaume Maxence Morlet, Filippo Pusterla, Ladina Rageth, Ursula Renold, Aranya Sritharan

Chaire de systèmes éducatifs, ETH Zurich

Partenaires de recherche

Urs Casty
Domenica Mauch

Yousty.ch Professional.ch

Le «Pouls des places d'apprentissage» relève chaque mois depuis avril 2020 les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur la formation professionnelle de base en Suisse. Le premier relevé reflétait la situation pendant le confinement, qui s'est ensuite progressivement assouplie. Après un été avec un nombre relativement faible de cas et des mesures réduites, la deuxième vague d'octobre a entraîné un nouveau renforcement des mesures (y compris la recommandation de travailler à domicile). Dans la foulée, les restaurants, les bars et les entreprises culturelles, de loisirs et sportives ont été contraintes de fermer. L'enseignement dans les écoles professionnelles s'est poursuivi avec l'application des règles d'hygiène et de comportement, et seuls quelques cantons sont passés temporairement aux cours à distance.

En janvier 2021, un confinement partiel a été décidé. A la fermeture des commerces non essentiels est venue s'ajouter l'obligation de travailler à domicile. Les écoles et les prestataires de services sont en revanche restés ouverts. Ces mesures ont duré jusqu'au 28 février et ont, jusqu'à présent, été assouplies en quatre phases: le 1^{er} mars, les magasins ont pu ouvrir à nouveau; le 19 avril, les restaurants et les bars ont pu accueillir des clients en plein air, tandis que les entreprises culturelles et de loisirs ainsi que les installations sportives

ouvraient complètement; le 31 mai, l'obligation de faire du télétravail a été assouplie, les grandes manifestations à nouveau autorisées et les restaurants ont pu accueillir des convives à l'intérieur; le 26 juin, l'obligation de porter le masque à l'extérieur a été levée, le télétravail est devenu une recommandation et le certificat Covid obligatoire pour les discothèques et les grandes manifestations. En août, le nombre de cas s'est remis à augmenter mais sans que de nouvelles mesures ou assouplissements ne soient décidés.

Cette fiche donne une vue d'ensemble des effets de la pandémie de Covid-19 sur les entreprises formatrices et les apprentis en **août 2021**. Trois groupes de jeunes sont observés: les futurs apprentis, les apprentis actuels et ceux qui se trouvent en dernière année d'apprentissage. Les résultats sont en particulier comparés avec ceux du mois précédent (juillet 2021) et de l'année d'avant (août 2020). Tous les résultats sont pondérés, de sorte qu'ils sont représentatifs des entreprises formatrices et des apprentis en Suisse.

Pouls des places d'apprentissage en août 2021

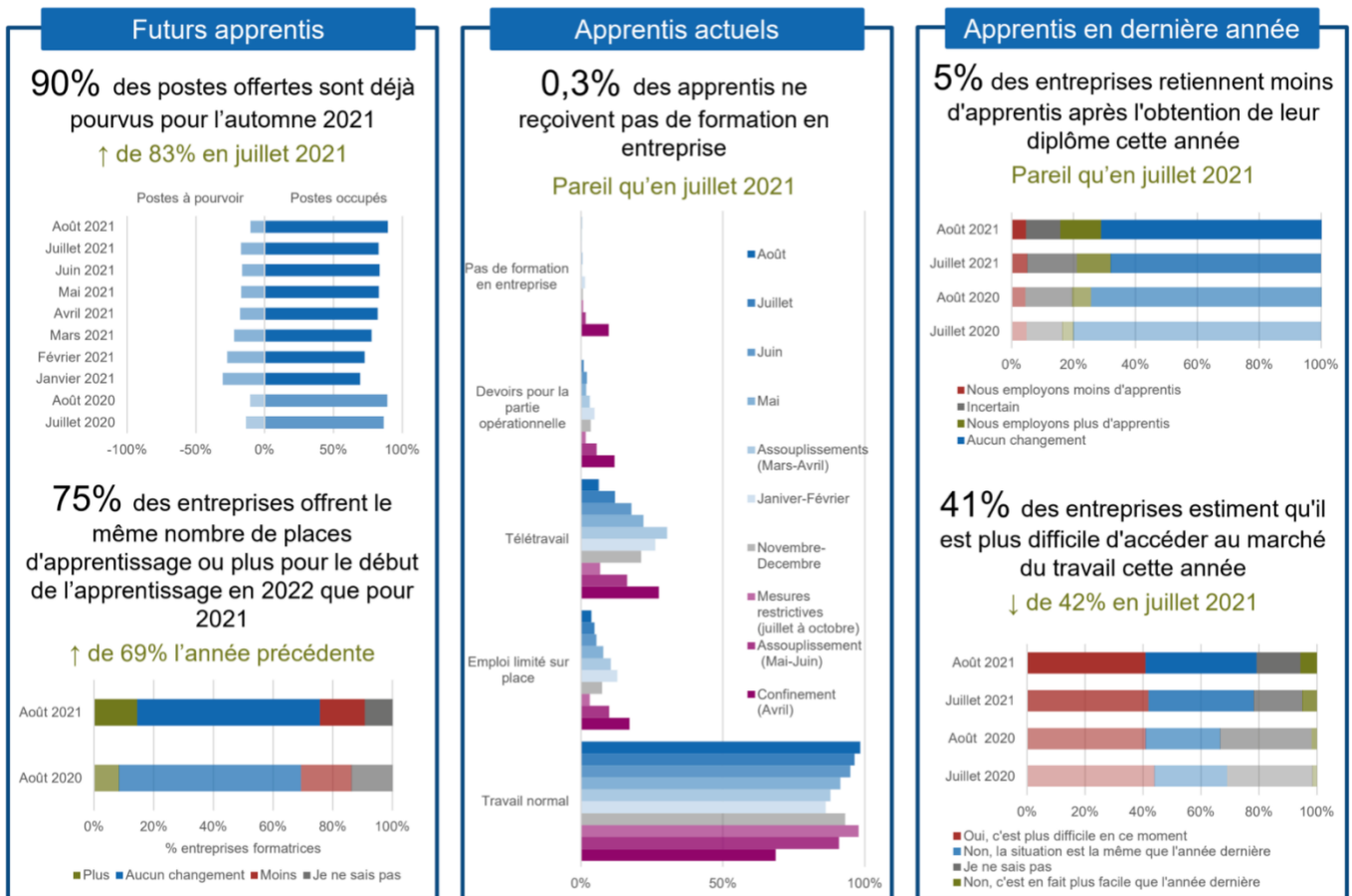


Figure 1: les grandes lignes du «Pouls des places d'apprentissage» en août 2021.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages mensuels du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre avril 2020 et août 2021. L'encadré de gauche montre les principaux résultats pour les futurs apprentis, celui du milieu ceux qui concernent les apprentis actuels (qui ne terminent pas cette année) et le tableau de droite les résultats des apprentis de dernière année.

En Suisse alémanique, les **futurs apprentis (groupe 1)** entament la procédure de candidature une année avant le début de leur formation. En Suisse romande, ce processus ne commence qu'au printemps. En août, 75% des entreprises consultées indiquent qu'elles proposent, pour le début des apprentissages en 2022, autant ou plus de places d'apprentissage que l'an dernier. Il y a une année, 69% des entreprises projetaient d'offrir en 2021 autant ou plus de places d'apprentissage qu'en 2020. Avec 14% en août 2021, la part de celles qui entendaient proposer plus de places d'apprentissage l'année suivante était cependant plus élevée (8% en août 2020) que l'année d'avant, tandis que la part de celles qui voulaient en proposer autant était constante à 61%. 15% ont indiqué en août proposer moins de places d'apprentissage en 2022 qu'en 2021 (17% en août 2020) et 9% étaient incertaines quant à l'offre de places d'apprentissage l'année suivante, soit légèrement moins qu'une année auparavant (14% en août 2020).

Depuis le début de cette année, le «pouls des places d'apprentissage» relève la part des places d'apprentissage

encore disponibles ou déjà occupées pour le début des formations en 2021, ce processus de recrutement se terminant normalement au mois d'août. Selon les entreprises, le mois dernier, 90% (83% en juillet) des places proposées pour l'automne 2021 étaient occupées, tandis que 10% étaient encore libres (17% en juillet).¹ Cela signifie que les entreprises formatrices ont pu encore trouver preneur pour quelques places vacantes au mois d'août. L'augmentation est plus importante qu'en 2020. En août de l'année précédente en effet, 89% des places d'apprentissage proposées avaient pu être occupées, ce qui représentait une augmentation de 3 points de pourcentage par rapport au mois précédent (86% en juillet 2020). Il faut néanmoins se rappeler que ces chiffres ne tiennent pas compte des différences du nombre de places d'apprentissage proposées au moment du sondage.

Les jeunes en apprentissage (groupe 2) ont été touchés de manière inchangée par les effets de la pandémie en août 2021. 0,3% (autant qu'en juillet) n'ont pas bénéficié

¹ Le Pouls des places d'apprentissage analyse la part des places d'apprentissage encore disponibles ou déjà occupées sur le nombre de places d'apprentissage proposées actuellement et ne peut donc pas être comparé directement avec les contrats d'apprentissage conclus,

enregistrés par la Task Force Perspectives Apprentissage (voir <https://taskforce2020.ch/fr/monitorage>).

d'une formation en entreprise. Une faible part des apprentis ont toujours une présence limitée sur le lieu de travail (4%; 5% en juillet), la part des apprentis recevant des devoirs à domicile pour la partie pratique de la formation ayant même reculé au point d'être nulle (1% en juillet). Avec 98% d'apprentis travaillant dans leur entreprise, dans le respect des mesures de protection de l'OFSP, ce nombre est en légère augmentation par rapport au mois précédent (96% en juillet). Quant à la part d'apprentis en télétravail, elle continue de diminuer (6%, 12% en juillet). Ce taux n'a cessé de baisser au cours de ces derniers mois, deux tiers des apprentis qui étaient encore en télétravail en juin 2021 ayant pu retourner dans leur entreprise (18% en juin).²

La situation des apprentis s'est donc à nouveau améliorée, surtout en matière de télétravail. La situation est similaire dans les différentes catégories professionnelles: la part des apprentis en télétravail a de nouveau baissé dans la catégorie «Informatique» (31%, 37% en juillet), mais reste à un niveau nettement supérieur que dans les autres groupes de professions. Dans le domaine «Economie, administration, tourisme», 13% des apprentis étaient encore en télétravail en août, ce qui représente une légère amélioration par rapport au mois d'avant (18% en juillet).

Apprentis de dernière année (groupe 3)

Certains apprentis peuvent rester dans l'entreprise qui les a formés. En août, 71% des entreprises, soit légèrement plus, ont indiqué qu'elles n'allaient pas modifier leur pratique en matière de maintien de l'emploi par rapport à la période avant la

pandémie (68% en juillet). La part de celles qui veulent garder davantage de jeunes professionnels qu'avant la crise sanitaire a aussi légèrement augmenté (13%, 11% en juillet). 5% (autant qu'en juin) des entreprises formatrices conserveront toutefois moins d'anciens apprentis cette année que par le passé et 11% (16% en juillet) n'ont pas encore décidé ce qu'elles feront. L'incertitude en matière d'occupation des apprentis après leur formation a donc légèrement diminué par rapport à l'année précédente (15% en août 2020) et la part de celles qui en conserveront davantage est plus élevée (6% en août 2020). De manière générale, l'année précédente, une faible part des entreprises ont modifié leur pratique en matière de poursuite de l'emploi. En août 2021, une part plus élevée d'entre elles indique vouloir conserver moins ou plus d'apprentis (18%; 10% en août 2020).

A la question de savoir s'il sera plus difficile pour les apprentis de trouver un poste après leur apprentissage, en comparaison de la période avant la pandémie, 41% (42% en juillet) pensaient, en août, que ce serait le cas. Les entreprises sont 38% (37% en juillet), soit un nombre similaire, à indiquer que la situation est comparable, tandis que 6% (5% en juillet) des entreprises prévoient une entrée facilitée sur le marché du travail. En août 2020, un nombre similaire d'entreprises s'attendaient à des conditions difficiles pour les jeunes professionnels (41%), mais l'incertitude était alors plus marquée (15% en août 2021, 32% en août 2020).

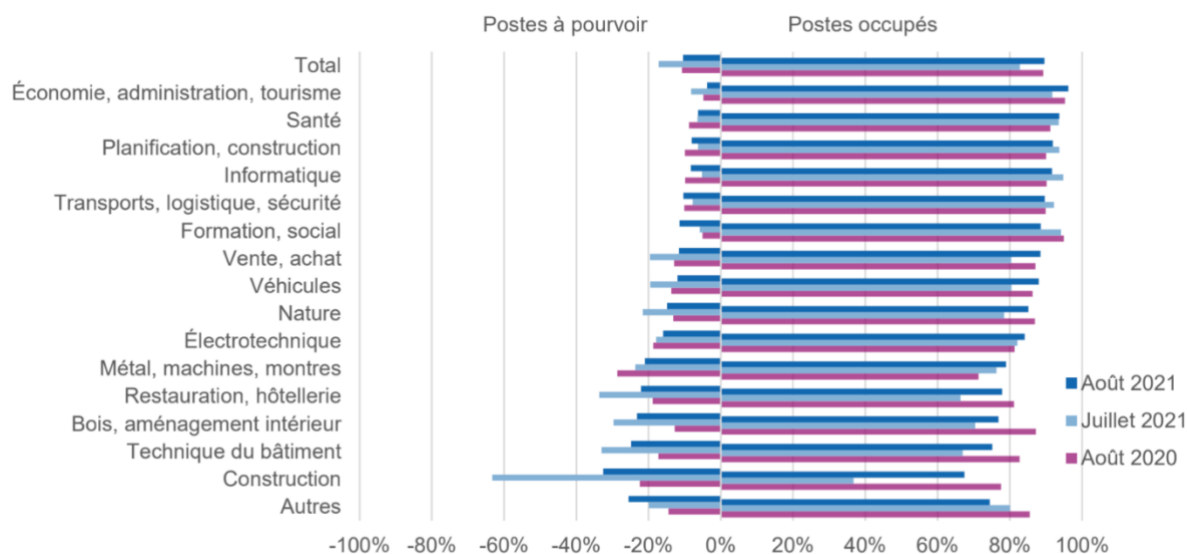


Figure 2: places d'apprentissage à occuper et occupées par catégories professionnelles et en comparaison avec le mois et l'année précédents.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages du «Pouls des places d'apprentissage» d'août 2021, juillet 2021 et août 2020. Le côté gauche du graphique montre, dans l'ensemble et pour chaque catégorie professionnelle, quelle est la part des places d'apprentissage encore vacantes, le côté droit celle des places déjà occupées. Les champs professionnels avec moins de 50 entreprises sont regroupés sous «Autres».

²Ces parts ne s'additionnent pas à 100%, étant donné que diverses mesures peuvent les influencer en même temps et que tous les apprentis d'une entreprise ne suivent pas forcément leur formation de

la même manière. En d'autres termes, les entreprises pouvaient choisir plusieurs réponses possibles.

Résultats détaillés

Futurs apprentis (groupe 1)

En août, 75% des entreprises consultées indiquent qu'elles proposent, pour le début des apprentissages en 2022, autant ou plus de places d'apprentissage que l'an dernier. Cette part est ainsi plus élevée que l'année précédente, lorsque comparé avec 2020, 69% des entreprises voulaient proposer autant ou plus de places d'apprentissage en 2021. Parallèlement, la part des entreprises qui proposent moins de places d'apprentissage pour l'année suivante est légèrement moindre que l'an dernier (15%; 17% en août 2020). Par ailleurs, 9% (14% en août 2020) ne savent pas encore combien de places d'apprentissage elles proposeront l'été prochain en comparaison de 2021. Les différences entre les régions linguistiques se dessinent surtout au niveau de l'incertitude en la matière: alors qu'en Suisse alémanique, 8% des entreprises ne savent pas combien de places d'apprentissage elles proposeront en 2022 (comparé à 2021), elles sont 19% dans ce cas en Suisse latine³. Les entreprises de Suisse romande sont par ailleurs légèrement plus optimistes que leurs consœurs alémaniques, 21% d'entre elles (13% en Suisse alémanique) indiquant vouloir proposer plus de places d'apprentissage en 2022 qu'en 2021.

5% (6% en juillet) des entreprises indiquent qu'elles proposent des places d'apprentissage supplémentaires pour les jeunes qui ne trouveraient autrement pas de formation en raison du Covid-19. Ces entreprises proposent en moyenne 1,45 (1,39 en juillet)

de places d'apprentissage supplémentaires à cette fin.

Les apprentis peuvent débuter leur apprentissage encore jusqu'au mois d'octobre. 82% des entreprises ont déclaré qu'elles ne recruteraient plus d'apprentis d'ici là, alors que 10% poursuivent le processus et que 9% ignorent ce qu'elles vont faire. L'an dernier, la situation était similaire, bien qu'en août 2020, un nombre légèrement supérieur (85%) d'entreprises avait alors l'intention d'arrêter le processus de recrutement avant le mois d'octobre déjà.

Cette année, 90% des places proposées pour l'automne étaient déjà occupées en août (83% en juillet). La Suisse latine a en particulier enregistré une progression réjouissante en août, comparé au mois précédent (84%; 60% en juillet). La figure 2 montre la répartition des places d'apprentissage occupées par catégories professionnelles. Les catégories «Economie, administration, tourisme» (96%) et «Santé» (94%) sont celles qui présentent les taux d'occupation les plus élevés, la première s'étant hissée en tête du classement par rapport au mois précédent (92% en juillet). De nombreuses autres catégories sont également parvenues à attribuer des places vacantes par rapport au mois de juillet.

	Apprentis au travail		Apprentis chez eux		
	Travail normal	Présence limitée	Télétravail	Devoirs pour la partie opérationnelle	Pas de formation en entreprise
Total	98%	4%	6%	0%	0.3%
BTP (Bâtiments Travaux Publics)	100%	0%	0%	1%	0%
Formation, Social	100%	1%	0%	2%	0%
Electrotechnique	100%	1%	2%	1%	0%
Véhicules	99%	1%	0%	0%	0%
Restauration, Hôtellerie	100%	1%	0%	0%	0%
Technique du bâtiment	100%	0%	0%	0%	0%
Santé	100%	0%	0%	0%	0%
Bois, aménagements intérieurs	100%	0%	0%	0%	0%
Informatique	91%	10%	31%	0%	1%
Métal, Machines, Montres	100%	1%	0%	1%	0%
Nature	100%	0%	0%	0%	0%
Planification, Construction	99%	1%	7%	1%	0%
Achat / Vente	99%	3%	3%	0%	0%
Transports, logistique, sécurité	99%	1%	1%	0%	1%
Économie, administration, tourisme	97%	5%	13%	0%	1%
Autres	97%	5%	9%	1%	4%

Figure 3: effets de la pandémie de Covid-19 sur la formation des apprentis par catégorie professionnelle.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées du sondage du «Pouls des places d'apprentissage» d'août 2021. Le tableau montre, par mesure et catégorie professionnelle, la part (%) des apprentis de toutes les entreprises de formation interrogées dans la catégorie professionnelle considérée (plusieurs réponses possibles); les catégories professionnelles avec moins de 50 entreprises de formation sont regroupées sous «Autres».

³ En raison du faible nombre de réponses de Suisse romande et surtout du Tessin, ces deux régions linguistiques ont été regroupées.

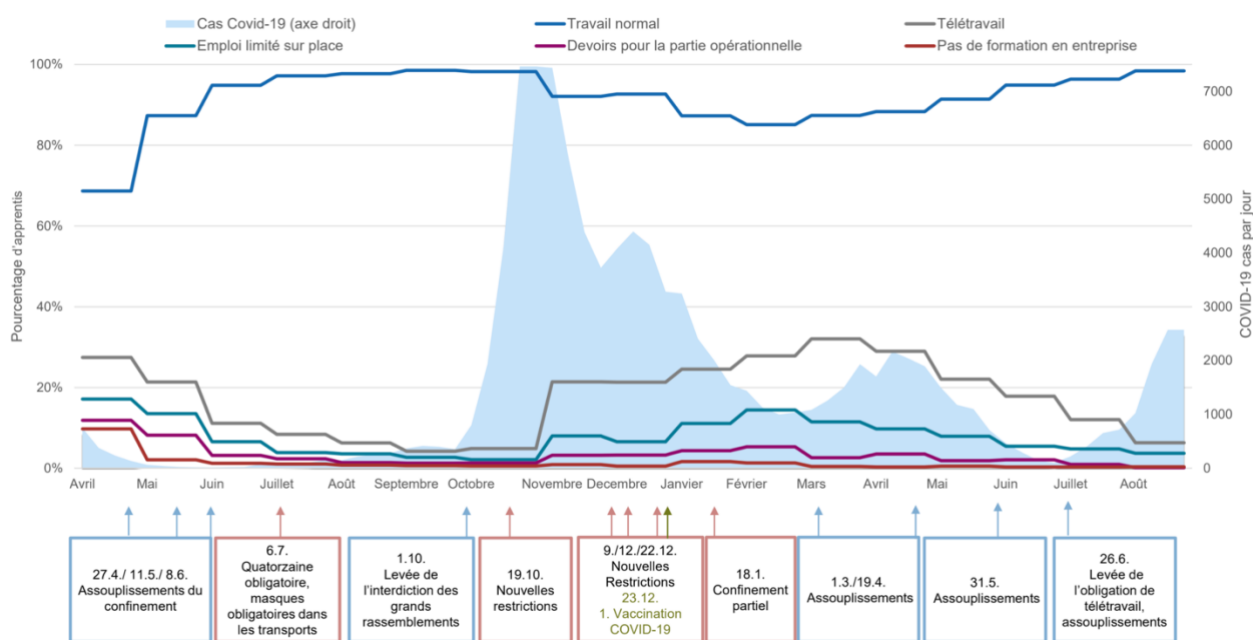


Figure 4: effets de la pandémie de Covid-19 sur la formation des apprentis au fil du temps.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages mensuels du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre avril 2020 et août 2021. La figure présente, sur l'axe vertical à gauche, les parts (en %) de tous les apprentis couverts par les entreprises formatrices interrogées (plusieurs citations possibles) par mesure de formation en entreprise. L'axe vertical à droite représente les cas d'infection par le Covid-19 et par jour (moyenne hebdomadaire) d'avril 2020 à août 2021.

La catégorie professionnelle «Restauration, hôtellerie» est parvenue à attribuer en août 78% des places proposées, contre encore 66% le mois précédent. L'année précédente montre aussi qu'en août 2020, le nombre de places occupées était légèrement supérieur (81%). Par rapport à 2020, le pourcentage de contrats d'apprentissage conclus dans les catégories «Construction», «Technique du bâtiment», «Bois, aménagement intérieur» ou «Formation, social» est moindre.

Apprentis actuels (groupe 2)

La figure 3 montre, globalement, les effets de la pandémie sur la formation en entreprise des apprentis et par catégorie professionnelle. Les apprentis étaient 98% (96% en juillet) à travailler normalement dans l'entreprise en août, dans la plupart des catégories professionnelles (avec mesures de protection de l'OFSP). 4% (5% en juillet) des apprentis étaient présents sur place de manière limitée, alors que la part de ceux ayant reçu des devoirs à domicile pour la partie pratique de leur formation était nulle (1% en juillet). 0,3% (autant qu'en juillet) ne recevaient pas de formation pratique. La part des apprentis en télétravail (6%; 12% en juillet) a encore diminué par rapport au mois précédent. En août, ces valeurs sont cependant restées élevées dans certaines catégories professionnelles: dans le groupe «Informatique», la part des apprentis en télétravail était toujours de près d'un tiers (31%; 37% en juillet), malgré un certain recul par rapport au mois d'avant.

Comme en juillet, les différences entre les régions linguistiques apparaissent avant tout dans la part d'apprentis en télétravail (1% en Suisse latine contre 7% en Suisse alémanique). On notera que ces parts étaient de 4% en Suisse latine et de 13% en Suisse alémanique le mois précédent. La figure 4 montre l'évolution temporelle de ces parts en rapport avec les cas de Covid-19 quotidiens et les mesures des autorités. Grâce aux

assouplissements progressifs du confinement partiel ces derniers mois, la situation des apprentis s'est à nouveau améliorée. En août, les apprentis en télétravail étaient à nouveau moins nombreux, alors que la situation est autrement restée stable ou s'est améliorée de façon minime.

La part des entreprises ayant indiqué que tous les apprentis étaient touchés par la pandémie de la même manière a augmenté à 53% (47% en juillet). 26% des entreprises estiment que les apprentis les plus faibles sont les plus touchés (30% en juillet). 17% (18% en juillet) citent les apprentis en année terminale et 7% (6% en juillet) ceux qui sont actuellement en cours d'apprentissage. Les entreprises sont 14% (17% en juillet), donc légèrement moins nombreuses que le mois précédent, à indiquer que les apprentis de première année sont ceux qui souffrent le plus de la pandémie.

Mesures de quarantaine

Les règles de quarantaine en vigueur pour éviter des infections de Covid-19 provoquent en partie des interruptions temporaires de la formation professionnelle de base des apprentis. En août, les apprentis et les autres collaborateurs dans les entreprises étaient davantage concernés par la situation. 9% (4% en juillet) ont indiqué qu'au cours des quatre semaines ayant précédé le sondage, c'est-à-dire de la mi/fin-juillet à la mi/fin-août, certains de leurs apprentis étaient en quarantaine. Ce taux était de 18% (13% en juillet) pour les autres collaborateurs. Cette augmentation va à l'encontre de la tendance qui s'est dessinée entre novembre 2020 et juillet 2021, et qui montrait un recul régulier des entreprises avec des apprentis et d'autres collaborateurs en quarantaine. Seule

la part des entreprises avec des formateurs ou formatrices en quarantaine est restée de 2%, comme en juillet. Dans ces entreprises toutefois, seule une faible part des apprentis et des autres collaborateurs étaient en quarantaine (1%; autant qu'en juillet), tandis que du côté des formateurs, cette part était quasiment nulle, comme le mois d'avant.

Toujours par rapport au mois précédent, moins d'apprentis en quarantaine (16%; 25% en juillet) ont reçu des devoirs à domicile pour la partie pratique de leur formation. La part de ceux qui n'avaient pas de formation en entreprise a cependant diminué (48%; 57% en juillet), tandis que 46% (36% en juillet) des apprentis en quarantaine, soit davantage, ont eu la possibilité de poursuivre leur formation pratique en télétravail.

Effets sur les coûts et la productivité

Les entreprises sondées estiment que leurs coûts de formation ont plutôt augmenté en raison des changements entraînés par les confinements, la valeur moyenne atteignant un niveau légèrement supérieur qu'en juin (0,20 sur une échelle de -2 «coûts nettement inférieurs» à 2 «coûts nettement supérieurs»; 0,17 en juin). Le diagramme de gauche dans la figure 5 montre que les entreprises formatrices mettent la majeure partie de ces changements sur le compte des mesures de protection (40%; 43% en juin). 16% (15% en juin) sont justifiés par des mesures de quarantaine, 12% (14% en juin) par des questions d'infrastructure (p. ex. télétravail), 23% (21% en juin) par l'encadrement plus compliqué des apprentis et 8% (7% en juin) par d'autres causes. Les entreprises ont par ailleurs indiqué que la productivité des apprentis avait quelque peu diminué depuis le début de la pandémie, la perte indiquée étant toutefois légèrement plus faible par rapport aux indications du mois de juin (-0,25 sur une échelle de -2 «productivité nettement plus faible» à 2 «productivité nettement plus élevée»; -0,27 en juin).

Le côté droit de la figure 5 montre que l'évolution est surtout due au fait que les contenus de l'apprentissage sont nettement plus difficiles à transmettre en télétravail (37%; 35% en juin). Le fait que les apprentis soient déstabilisés et démotivés joue également un rôle important (31%; 34% en juin). Les autres causes attribuées à la perte de productivité sont la transmission retardée voire interrompue des contenus de l'apprentissage (17%; 19% en juin), tandis que 15% (13% en juin) sont le fait d'autres facteurs variés. La pondération des raisons est ainsi similaire à la situation d'il y a deux mois, tant pour ce qui est des coûts de la formation que pour la productivité.

Rattrapage de la matière manquée

Les apprentis vont-ils pouvoir rattraper la matière manquée en raison de la pandémie pendant le reste de leur apprentissage? La figure 6 montre les réponses des entreprises à cette question et compare les résultats avec l'évolution du nombre de cas de Covid-19 et les mesures prises au fil du temps. Les entreprises sont toujours d'avis que les apprentis ne parviendront plus à rattraper complètement la matière manquée dans la *formation pratique en entreprise* (4,24 sur une échelle de 5, pour «peut certainement être rattrapé»; 4,12 en juillet), dans les *cours interentreprises* (4,19; 4,12 en juillet), et dans la *formation théorique* (4,00; 3,88 en juillet). Par rapport au mois précédent, ces chiffres se sont améliorés en août. S'agissant de la formation théorique, la valeur moyenne du mois d'août repasse pour la première fois la barre de 4,00 depuis septembre 2020. Les entreprises sont aussi plus optimistes en ce qui concerne la possibilité de rattraper la matière de la formation pratique, la moyenne d'août n'ayant été dépassée qu'en juillet, septembre et octobre 2020.

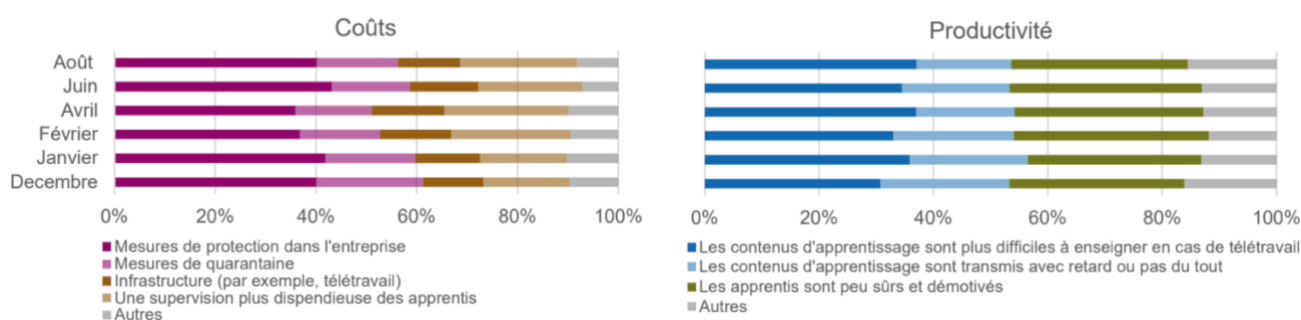


Figure 5: raisons de l'augmentation des coûts de la formation et de la baisse de la productivité des apprentis.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages du «Pouls des places d'apprentissage» de décembre 2020 ainsi que de janvier, février, avril, juin et août 2021. Les graphiques montrent, pour chaque mois et, séparément, pour les coûts de formation et la productivité, la part des raisons de modifications dues au Covid-19 dans une entreprise formatrice moyenne.

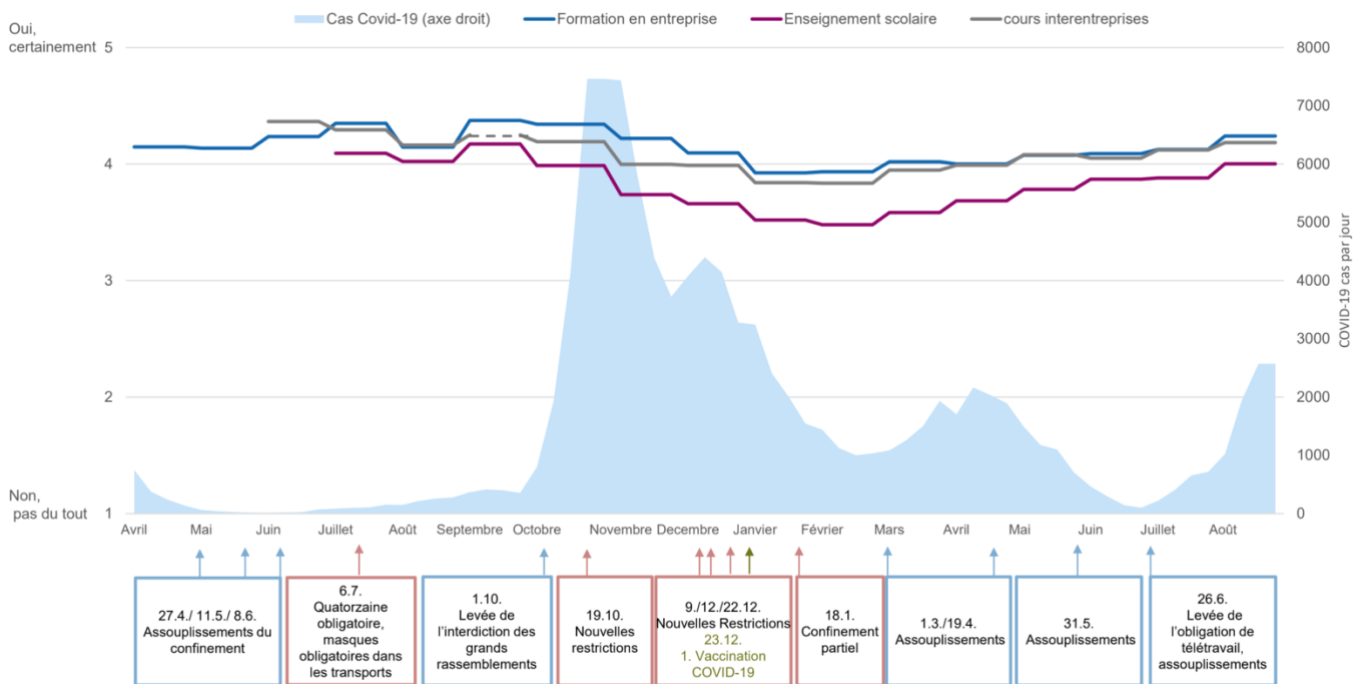


Figure 6: rattrapage de la matière manquée en raison de la pandémie de Covid-19.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages mensuels du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre avril 2020 et août 2021.

Le graphique montre, sur l'axe vertical à gauche, si les entreprises pensent que les apprentis ne parviendront assurément plus (1) ou assurément (5) à rattraper la matière manquée. L'axe vertical à droite représente les cas d'infection par le Covid-19 et par jour (moyenne hebdomadaire) d'avril 2020 à août 2021.

Apprentis de dernière année (groupe 3)

À la question de savoir si les entreprises formatrices ont modifié leur pratique de maintien de l'emploi par rapport à la période avant la pandémie, 71% (68% en juillet) ont indiqué conserver autant d'apprentis ayant terminé leur formation. La part de celles qui occuperont davantage de jeunes professionnels a aussi légèrement augmenté (13%; 11% en juillet), tandis que 5% entendent en occuper moins qu'avant la crise sanitaire. La part des entreprises faisant état d'un changement dans leur pratique est donc plus élevée que l'an dernier (18%; 10% en août 2020). En août 2020, une part plus importante des entreprises ne savait pas encore si elle garderait davantage d'apprentis qu'avant le Covid-19 (11% en août 2021; 15% en août 2020). La raison la plus fréquemment citée par les entreprises formatrices pour garder davantage d'apprentis est qu'actuellement, le nombre de jeunes professionnels recherchés disposant de compétences spécifiques est plus important (28%). 19% des entreprises veulent se montrer solidaires avec les jeunes, 14% auront à l'avenir besoin de plus de collaborateurs disposant de compétences spécifiques et 11% prévoient de toute manière de continuer à occuper davantage d'apprentis ayant terminé leur formation en 2022.

La part des entreprises formatrices ayant indiqué que la recherche d'une place de travail serait plus difficile cette année qu'avant la crise sanitaire reste élevée en août, à un niveau relativement constant (41%; 42% en juillet). Comme le mois précédent, 38% (37% en juillet) jugent la situation comparable, 15% (17% en juillet) n'ont pas d'avis et 6% (5% en juillet) tablent sur un accès plus facile au marché du travail. Ces estimations sont similaires à celles relevées en août 2020. L'incertitude était pourtant alors plus marquée (32%) et un nombre plus restreint

d'entreprises jugeaient la situation comparable à celle d'avant la pandémie (26%).

Pour faciliter l'accès au marché du travail des apprentis, 57% (58% en juillet) ont été aidés par les entreprises formatrices interrogées. Elles sont 36% à avoir engagé tous ou une partie de leurs apprentis dans le cadre d'un programme de soutien ou pour une durée limitée, afin de leur faciliter l'accès au marché du travail. En outre, 67% (65% en juillet) ont été aidés dans leurs candidatures, un taux en légère augmentation par rapport au mois précédent. Cette valeur était encore de 59% il y a une année. 56% des apprentis ont bénéficié d'une solution transitoire de 3 à 12 mois dans l'entreprise (55% en juillet), 47% de conseils sur les possibilités de formation et de perfectionnement (43% en juillet), 25% ont reçu une offre d'emploi dans l'entreprise ou sur le marché interne du travail (28% en juillet), 26% ont été placés au sein de la branche (24% en juillet) et 1% à l'étranger, dans une entreprise partenaire (2% en juillet).

Conséquences sur les entreprises formatrices et les apprentis

Les entreprises interrogées et leurs apprentis n'ont pas été touchés dans une mesure égale par la pandémie de Covid-19 en août également. La situation a toutefois peu évolué par rapport aux mois précédents. La figure 7 montre que 95% (94% en Juillet) des entreprises travaillent en appliquant les mesures de protection définies par l'OFSP. La part des entreprises avec du personnel au chômage partiel (7%; 9% en juillet), avec du

personnel, apprentis compris, au chômage partiel (3%; 4% en juillet) et appliquant des mesures de protection concernant en particulier les apprentis (6%; 7% en juillet) est restée faible le mois précédent. La part des entreprises ayant subi des fermetures temporaires ou qui risquent d'abandonner leur activité reste par ailleurs à un faible niveau. Par rapport à l'année précédente, la situation des entreprises formatrices s'est légèrement améliorée, même si seules de légères modifications ont pu être observées ces derniers mois.

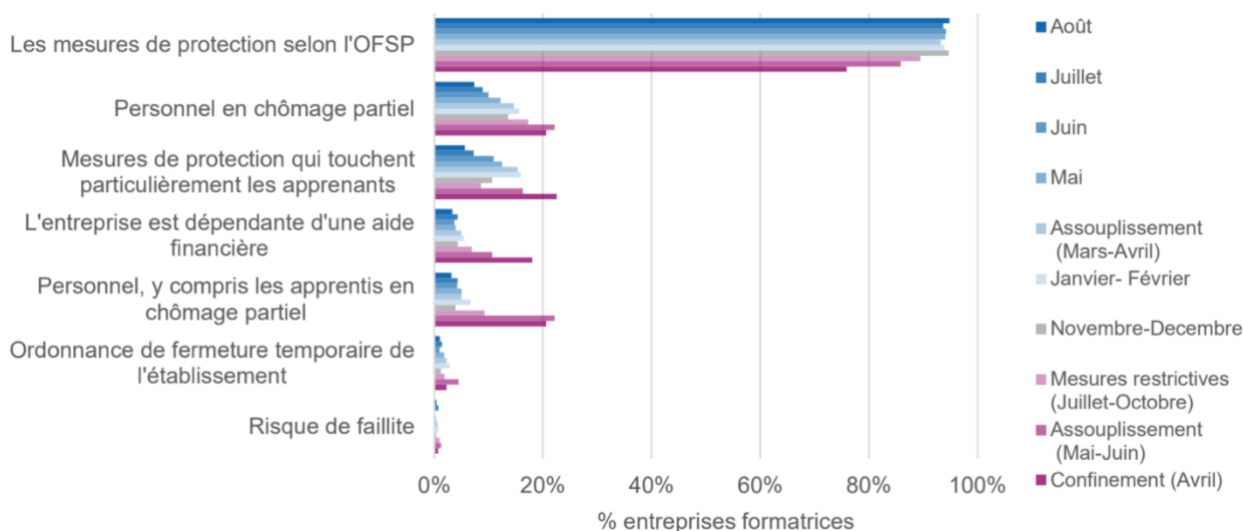


Figure 7: impact de la pandémie de Covid-19 sur les apprentis et leurs entreprises de formation.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages mensuels du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre avril 2020 et août 2021. Le graphique montre, par effet de la pandémie de Covid-19, la part d'entreprises concernées (en %) de toutes les entreprises interrogées.

Données et représentativité

1617 entreprises formatrices (1818 en juillet) de tailles variées, de tous les cantons et de toutes les catégories professionnelles, ont participé au «Pouls des places d'apprentissage» en août 2021. Des personnes exerçant différentes fonctions dans ces entreprises ont répondu aux questions; parmi celles-ci, on trouve aussi bien des formatrices et formateurs professionnels que des spécialistes des ressources humaines ou des directeurs et directrices. Comme dans l'ensemble 44 660 entreprises de formation ont été contactées pour le sondage, le taux de retour en août est de 3,62% (4,07% en juillet). Le calcul du taux de retour n'est toutefois pas exact, le sondage n'étant pas seulement envoyé directement à ces entreprises formatrices, mais également diffusé sur d'autres canaux.

Les entreprises interrogées proposent, ensemble 13 988 places d'apprentissage (14 686⁴ en juillet) dans les différentes catégories professionnelles. Elles couvrent en outre 1,77% (1,99% en juillet) de toutes les entreprises formatrices en Suisse. La couverture est meilleure en Suisse alémanique (2,22%; 2,45% en juillet) qu'en Suisse latine (0,34%; 0,54% en

juillet). De grandes différences apparaissent aussi entre les catégories professionnelles: En août, les mieux représentées étaient «Informatique» (4,51%), «Electrotechnique» (4,46%) et «Transports, logistique, sécurité» (4,01), tandis que «Véhicules» (1,42%), «Nature» (1,36%) et «Vente, achat» (1,28%) étaient plutôt sous-représentées. Les grandes entreprises sont en outre plutôt surreprésentées par rapport aux PME.

Le procédé de pondération utilisé⁵ corrige toutefois les différences de représentativité d'après la taille des entreprises, les régions linguistiques et les secteurs professionnels.

⁴ Le nombre d'apprentis dans une entreprise formatrice n'est demandé que lors de la première participation au sondage (et non chaque mois). Ces données ont toutefois été à nouveau relevées dans toutes les entreprises participantes à partir du sondage de mars, afin de refléter les fluctuations intermédiaires du nombre d'apprentis.

⁵ Des informations détaillées sur la méthode de pondération utilisée sont fournies dans la fiche «Pondération et représentativité des résultats»: <https://doi.org/10.3929/ethz-b-000454763>.

Vous trouverez de plus amples informations sur
www.lehrstellenpuls.ch.

Nous remercions toutes les entreprises formatrices ayant participé à ce sondage. De même, nous adressons nos remerciements aux organisations suivantes, qui soutiennent ce projet de recherche:

- Allpura
- Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)
- GastroSuisse / HotellerieSuisse
- Enveloppe des Edifices Suisse
- Hotel & Gastro formation
- Kunststoff Schweiz
- login Formation professionnelle SA
- ortra intendance suisse
- ortra santé
- Union Professionnelle Suisse de la Viande (UPSV)
- Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP)
- Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU)
- Union patronale suisse
- Société Suisse des Entrepreneurs
- Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment (suissetec)
- Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique (ASFL SVBL)
- SPEDLOGSWISS
- Swiss Textiles
- swissmem formation professionnelle
- swissceramics, Association Céramique Suisse
- Association Polybau

Contact

ETH Zürich
Prof. Dr Ursula Renold
Chaire de systèmes éducatifs
www.ces.ethz.ch →

Pouls des places
d'apprentissage
info@lehrstellenpuls.ch →
www.lehrstellenpuls.ch →